



## Syndicat départemental C.G.T. des communes du Centre De Gestion des Alpes Maritimes

Le 25 septembre 2009 se tiendra notre assemblée générale. Ce rendez-vous coïncide avec la préparation du 49e congrès de la CGT qui se tiendra en décembre.

Dans ce cadre, nos débats devront obligatoirement intégrer les réflexions qui traversent CGT sur son évolution et son positionnement face aux attentes des fonctionnaires territoriaux de nos collectivités.

Cette réunion doit être le moment privilégié pour initier les débats avec nos syndiqués et les syndicats de notre fédération, sur la CGT que nous voulons.

### **PREPARATION DU 49<sup>ème</sup> CONGRÈS** **Réflexions du syndicat CGT Départemental** **des communes du centre de gestion 06**

*Réflexions portant sur le rapport financier, le rapport d'activité et le document d'orientation et résolutions  
Publiés dans le peuple au 8 juillet 2009 et au 2 septembre 2009.*

Depuis toujours, et plus encore depuis que les gouvernements successifs démantèlent les services publics, les fonctionnaires territoriaux s'acharnent à prouver leur attachement au maintien et au renforcement d'un service public de qualité.

Or, cet attachement est mis à mal depuis quelques temps, d'une part par les positions de la CES et d'autre part par le positionnement de certains secteurs syndicaux, notamment au niveau de la promotion des services d'intérêts généraux (S.I.G.).

Dans le droit européen, il est précisé que les S.I.G. peuvent être exécutés par le secteur privé, public, ou par les partenariat public/privé.

Il nous apparaît clairement que la notion même du service public, garantie par le statut est complètement remise en cause par l'intermédiaire de la RGPP (révision générale des politiques publiques).

La priorité du syndicat, dans le domaine du statut, est de défendre nos statuts des fonctionnaires territoriaux.

Concernant le régime de retraite de la CNRACL, il est clair qu'il est constamment mis en danger, mais nous devons y rester très attachés et nous battre pour le garder. Le maintien des acquis véritables nous apparaît encore est toujours comme notre priorité.

Pour résumé, avant de parler de défense individuelle et de sécurité sociale professionnelle, nous pensons qu'il faut mobiliser et continuer de s'axer sur les fondements même de notre syndicalisme :

- défense du statut
- le maintien du code des pensions civiles et militaire
- l'exigence de la titularisation de tous les agents
- la fin des délégations de service public
- l'arrêt immédiat de la restructuration territoriale, communautés urbaines ou métropoles.
- Défense des communes et des départements.

Nous refusons d'admettre que les nouveaux jobs, les nouveaux contrats au rabais soient des acquis à améliorer et réaffirmons notre volonté de rester sur nos fondamentaux.

Pourtant, le syndicat CGT départemental des communes du centre de gestion 06 considère qu'au fil des articles proposés et/ou soumis au vote, s'opère une remise en cause des fondements énoncés plus haut.

Le nouveau statut du travail salarié et la sécurité sociale professionnelle nous apparaissent comme une adaptation malheureuse au système économique que les travailleurs subissent, alors qu'il nous paraît préférable de continuer de combattre l'horreur économique dans le respect de nos valeurs par les moyens de la lutte des classes. Il s'agit pour nous de remettre en cause ce que le système produit, non pas de créer des outils pour s'y adapter, alors même que nous le combattons.

Enfin, nous notons une tendance dans les documents d'orientation à vouloir remettre en cause la souveraineté des syndicats en voulant « *non seulement préciser les principes et repères de la structuration, mais aussi des modalités collectives de définitions des champs d'activité et périmètres d'intervention des syndicats* ». Nous ne préconisons aucune forme d'instauration d'un pouvoir hiérarchique se substituant au principe fondamental de souveraineté d'un syndicat.

Pour conclure, nous considérons que l'ensemble des documents ne sont pas de nature à répondre aux aspirations des syndiqués et le syndicat CGT départemental des communes du centre de gestion 06 se prononce défavorablement sur les documents préparatoires du 49ème congrès.

Néanmoins, nous apportons notre contribution pour gagner sur des mots d'ordre concrets :

- l'augmentation des salaires de 200€ par mois
- l'arrêt des licenciements
- l'abrogation de la loi Bachelot
- retrait du projet de loi sur le changement des statuts de La Poste
- l'abrogation de la loi Fillon sur les retraites
- défense et amélioration des statuts et des conventions collectives

Nous souhaitons, bien entendu, voir ces questions débattues lors du 49ème congrès.